



LES CAUSSES
DU QUERCY

Concevoir une halte

Tous aux abris 2 !



Parc
naturel
régional
des Causse
du Quercy



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Causse du Quercy
Géoparc
mondial
UNESCO



LOT
TOURISME
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE

Un guide pour une halte utile !

La qualité et la notoriété des chemins de grande randonnée sur le département du Lot ainsi que l'engouement croissant du public pour cette activité de pleine nature attirent chaque année des cheminants toujours plus nombreux. En 1998 trois tronçons de la via *Podiensis* / GR@65 et trois monuments lotois sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ce guide a pour objectif d'accompagner les collectivités locales dans leurs projets d'aménagements de haltes, tout en prenant en compte les besoins élémentaires des marcheurs (se reposer, se détendre, se restaurer...), et dans certains cas de répondre à d'autres besoins : offrir un abri, valoriser un point de vue, informer...

Il vise également à garantir la cohérence des projets aussi bien au niveau départemental que pour la grande itinérance.

Penser l'aménagement d'une halte sur un chemin de grande randonnée, c'est répondre d'abord aux besoins réels des usagers tout en respectant l'espace où elle s'implante. C'est aussi être attentif à la cohérence et la qualité des aménagements afin qu'ils participent à l'image du territoire et à son attractivité.

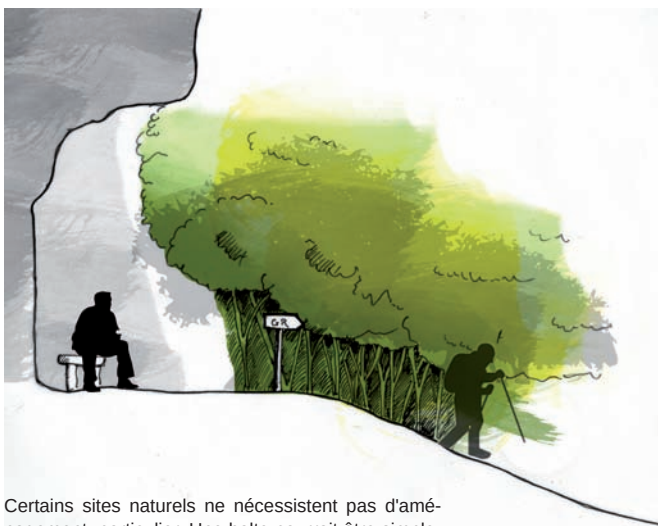
Chaque projet de halte développera un programme sur-mesure répondant à un contexte singulier, au regard :

- des carences identifiées sur le chemin en ce qui concerne les commodités (point d'eau, espace abrité...),
- du site d'implantation (en pleine nature, hameau...) et de ses caractéristiques paysagères (en pente, orientation, arboré...),
- de sa gestion et de son entretien (tout au long de l'année).

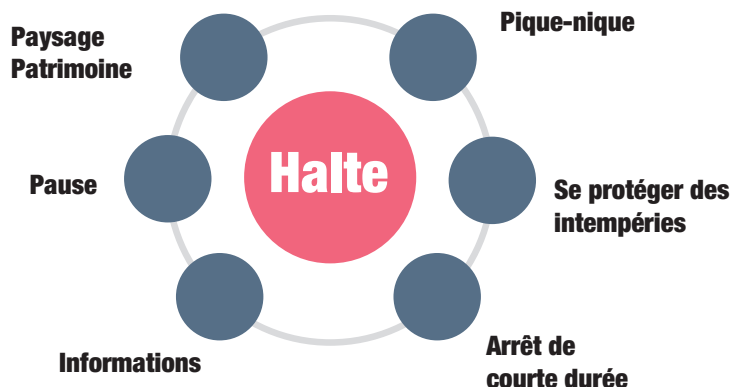


Milan Kundera, écrivain in *L'Immortalité*, 1990

"Le chemin est un hommage à l'espace. Chaque tronçon du chemin est en lui-même doté d'un sens et nous invite à la halte."



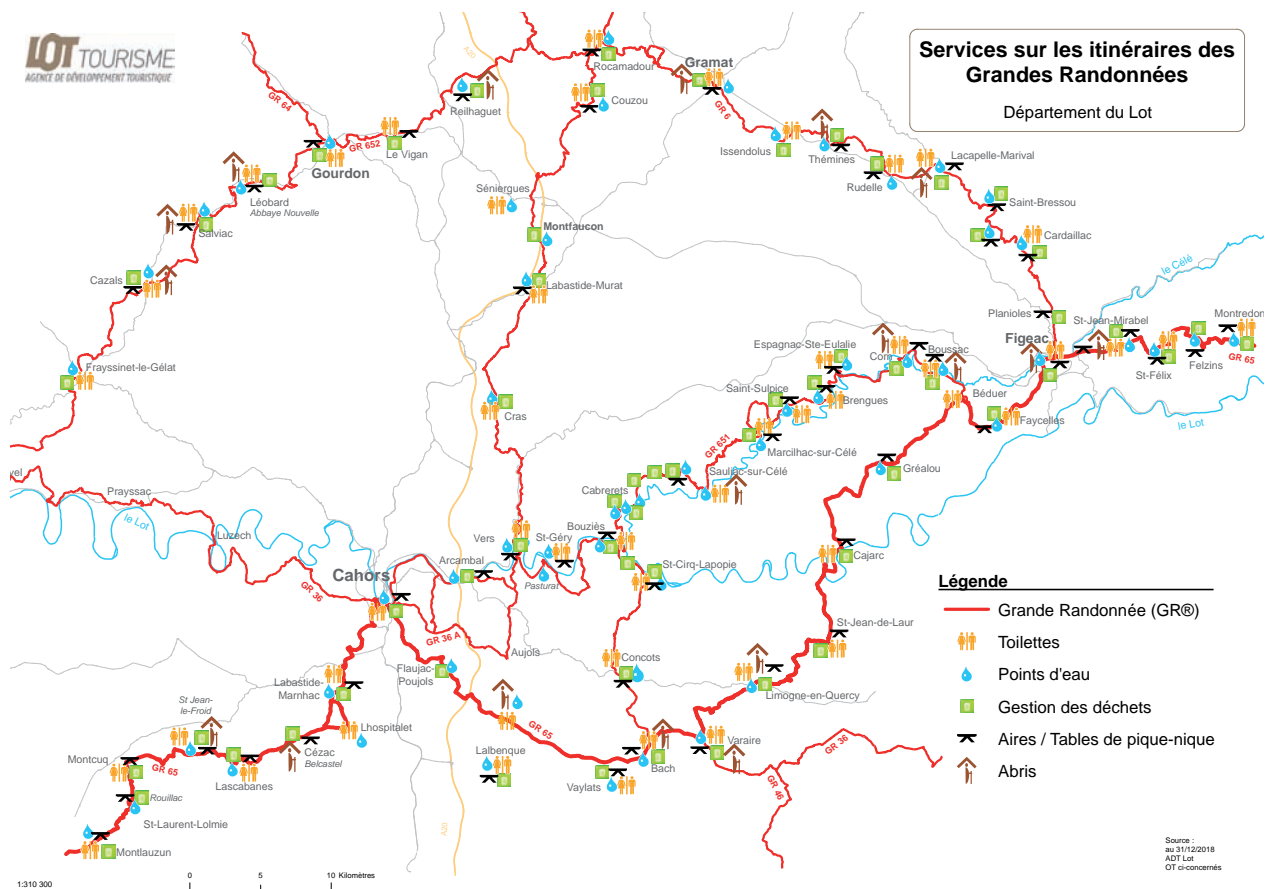
Certains sites naturels ne nécessitent pas d'aménagement particulier. Une halte pourrait être simplement l'identification et la valorisation d'un surplomb rocheux.



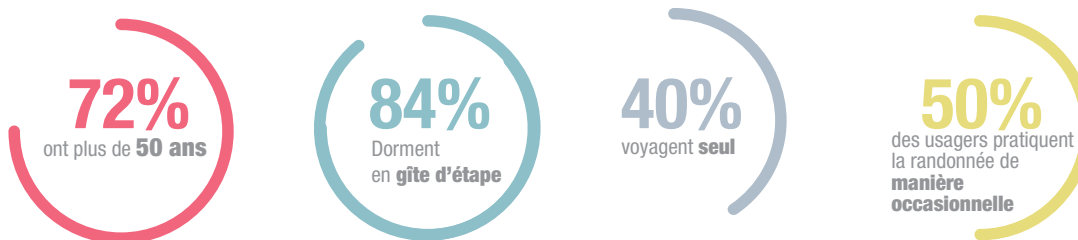
État des lieux

En 2015, l'Agence de développement touristique du Lot, le Parc naturel régional des Causses du Quercy et le Grand Cahors mettent en place une enquête qualitative permettant d'actualiser

les données, de faire un état des lieux détaillé de la qualité des chemins, de leur niveau d'équipement et de dresser le portrait des pratiquants.



Portrait des randonneurs



leurs motivations



leurs avis en terme d'aménagement



Les aménagements souhaités sont des aménagements de confort « légers » (abris, points d'eau...). L'ensemble des randonneurs souhaite des aménagements simples et plutôt rustiques afin de ne pas dénaturer l'esprit du chemin auquel ils sont très attachés.

Comment définir la halte et ses équipements

Chaque programme de création d'une halte devra être étudié en partenariat avec :

- les collectivités concernées,
- les institutions compétentes en matière de Tourisme, (Agence de Développement Touristique, Office de Tourisme, Parc naturel régional des Causses du Quercy...),
- les associations locales de randonnée,

- les professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs...).

Plus le projet est partagé par l'ensemble des partenaires, mieux il répondra aux besoins des randonneurs.

Répondre à des carences identifiées

L'aménagement pourra répondre à des besoins essentiels qui font défaut le long du parcours. Il tiendra compte :

- du programme journalier des marcheurs (point de départ, point d'arrivée, restauration...),
- des distances et de la difficulté de la marche (dénivelé, absence d'ombre...) entre deux haltes et/ou étapes,
- des services et des commodités disponibles en amont, en aval et à proximité.

- une protection contre l'humidité pour les personnes et les affaires (repose sac, porte-manteau...),
- des informations utiles aux marcheurs (orientation, distances, services à proximité, interprétation...).

D'autres commodités sont à privilégier dans les haltes situées à proximité de lieux habités afin d'en faciliter l'entretien et l'installation (point d'eau, poubelles, sanitaires...).

Une identification précise des carences permettra de faire émerger une halte répondant aux justes besoins des randonneurs.

En fonction de son contexte, une halte pourra offrir :

- une protection contre le vent, le soleil et la pluie,
- un espace plat,

Identifier un site d'implantation

Il sera important de privilégier un site :

- comportant un espace plat,
- naturellement abrité (couvert d'arbres, surplomb rocheux...)
- à proximité d'une source d'eau potable,
- sur un foncier public,
- compatible avec le document d'urbanisme en vigueur.

sion de restaurer un bâtiment vacant (ancien travail, grangette...).

- **un site en pleine nature** : la préservation du lieu devra primer et l'aménagement devra être réversible. S'il y a lieu, une complémentarité avec d'autres activités de pleine nature pourra être recherchée (randonnée équestre, cyclisme, lieu d'interprétation du patrimoine...).

Deux cas de figures se présentent :

- **un site dans un "lieu habité"** (bourg, hameau...) : une mutualisation des aménagements (placette, aire de pique-nique...), des équipements (halle, toilettes publics, fontaine...), des services (gîtes, épicerie...) existants devra être recherchée. Dans certains cas, ce pourrait être l'occa-

Le choix du site s'appuie sur une connaissance précise du terrain et des habitudes des randonneurs. Il nécessitera un travail fin de repérage avec les différents partenaires.

Prendre en compte la gestion et l'entretien

Pour tout projet, il sera impératif de définir les modalités de gestion et d'entretien du futur aménagement.

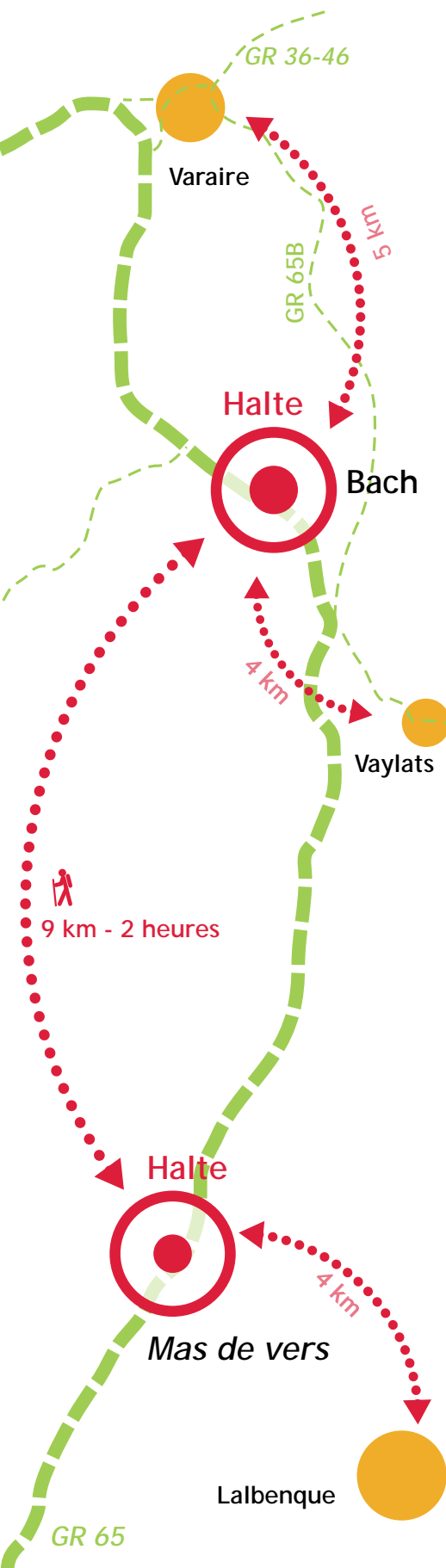
Cette définition devra prendre en compte :

- les coûts financiers,
- les moyens humains à engager,
- la saisonnalité et l'amplitude de la fréquentation,

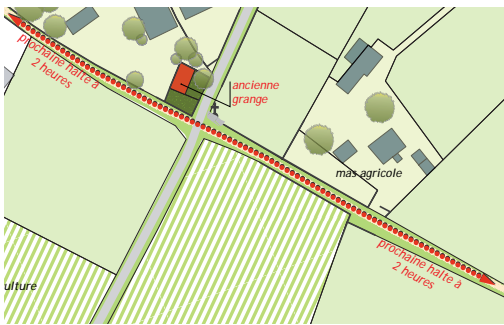
Cette définition devra permettre de proposer un équipement robuste et résis-

tant et d'assurer la bonne utilisation de l'aménagement et d'éviter sa dégradation. Une convention encadrant les usages, l'entretien quotidien sur le long terme devra être rédigée entre les partenaires.

Il est primordial de déterminer dès le début du projet qui sera responsable de la gestion et de l'entretien des équipements.



Exemple d'un site dans un "lieu habité"



La collectivité s'est engagée dans un projet d'achat et de restauration d'une ancienne grangette en halte. Son positionnement, à équidistance de deux haltes situées à 4h de marche l'une de l'autre, a ainsi divisé par deux le temps de parcours sans abri ni autres services.

Le choix de l'implantation dans un hameau a permis d'offrir facilement :

- un abri dans un bâtiment existant,
- un point d'eau et un sanitaire raccordés au réseau existant,
- une gestion par la collectivité et l'entretien quotidien (par délégation de service public).



Exemple de grangette accueillant les randonneurs lors d'une halte

Exemple d'un site en pleine nature



Une association locale de randonnée s'est engagée dans un projet d'aménagement d'une halte sur un terrain communal. Ce projet répond à un besoin d'abri pour les randonneurs dans un contexte très vallonné et sans ombrage qui rend la marche difficile.

De plus, cette halte permet de valoriser un "sentier de découverte" communal en proposant un aménagement offrant un point vue spectaculaire sur un paysage collinaire. L'équipement peut être géré et entretenu par les services techniques de la collectivité ou par l'association via une convention avec la collectivité.



Exemple d'un belvédère offrant une vue sur le paysage lointain lors d'une halte

Quelle architecture ?

L'architecture de ces abris nécessitera un travail de conception soucieux du détail et une réalisation soignée. Selon le contexte plusieurs options sont à envisager :

UNE ARCHITECTURE AUX LIGNES CONTEMPORAINES, discrète et respectueuse du patrimoine paysager, architectural et naturel du lieu d'implantation



Restructuration d'un ancien bâti (arrêt de bus et toilettes publiques) pour répondre à l'accueil de randonneurs mais aussi à des usages locaux - GR®65 à Bach (Lot) - Architecte David Hebert

UNE RESTAURATION DE BÂTI ANCIEN en respectant l'architecture, les matériaux et les techniques de mise en œuvre existants.

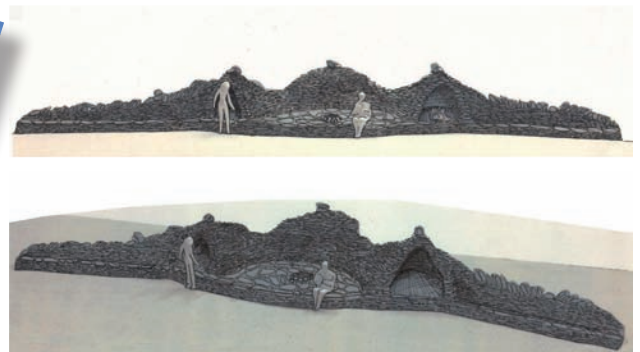


Réouverture d'une ancienne chapelle tombée en désuétude au cœur du bourg, à proximité d'un point d'eau et de toilettes publiques/ GR®65 à Cras (Lot)

UNE ARCHITECTURE S'APPUYANT SUR LA CONNAISSANCE DU BÂTI ANCIEN en terme de savoir-faire et de valorisation de matériaux locaux



Croquis issus de "Construire en bois du causse - Tous aux abris" Édition PNR Causses du Quercy - CAUE du Lot - 2016



Esquisse présentant le projet d'un abri en pierre, reprenant des formes de caselles et de cayrou, su la commune de Gréalou / Architecture "Encore Heureux" / GR®65

UNE RECHERCHE DE COHÉRENCE ET DE CONTINUITÉ

Le projet d'une halte doit être pensé dans un contexte local mais prenant place dans une logique de grande itinérance sur plusieurs territoires.

Les matériaux utilisés dépendront du territoire et des ressources locales valorisables. Néanmoins, la connaissance des autres projets d'aménagement répartis sur l'ensemble de l'itinéraire, permettra de rechercher un dénominateur commun partagé quel que soit le territoire traversé, à l'image de la coquille sur les haltes-abris sur les Chemins de Saint-Jacques dans le Lot (voir photo haut de page de la halte à Bach).

Aujourd'hui, au sein du groupement d'intérêt public du Massif central, deux groupes de travail réunissant trois Régions, plusieurs Départements, collectivités et associations se sont constitués autour de la Via Arverna (Clermont-Ferrand - Cahors) et de la Via Podiensis (Le Puy-en-Velay - Montcuq) et travaillent conjointement sur les questions de cohérence et de continuité des aménagements.

10 principes d'aménagement à intégrer dans un projet :

- s'appuyer sur les savoir-faire traditionnels,
- privilégier la simplicité, la sobriété, la légèreté,
- proscrire les architectures pastiches,
- privilégier l'utilisation des ressources locales pour ce qui est des matériaux,
- privilégier l'utilisation de matériaux bruts ou avec des finitions sourdes, mates...
- opter pour des aménagements réversibles,
- limiter les terrassements,
- favoriser la polyvalence et la modularité,

- préserver l'environnement (limiter le béton, privilégier les matériaux naturels ou recyclables...),
- porter une attention à la bonne intégration du projet à son environnement (dimension esthétique voir artistique).

Les éléments de mobilier et de signalétique font partie intégrante de l'architecture et doivent être traités avec le même soin et souci du détail.

L'architecture devra entrer en résonance avec le patrimoine paysager et architectural en présence.

Abri rustique



Caselle à Cénevières

Petite architecture local



Ancien travail à Saint-Martin de Vers pouvant servir d'abri

Mobilier



Simplicité, sobriété et discrétion du mobilier à Cabrerets sur le GR® 651



Abri en bois à Seniergues expérimentant différents modes d'assemblage / GR®46

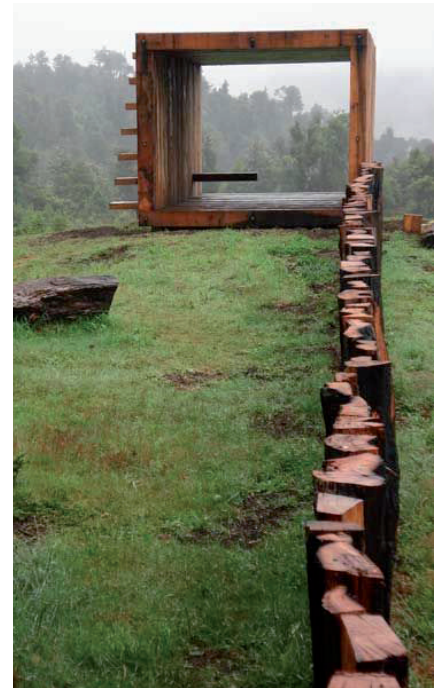


Ancien appentis reconverti en sanitaire public à Thégra / PhBA Architecte



Mobilier de signalisation dans la forêt de Bastard à Pau (64) / Kaliblu / Tokopia -

Abri contemporain



Abri sur le Parc naturel de Villarrica au Chili, offrant un point de vue sur le paysage lointain / Architecte Office Grupo Talca



Billot de bois servant d'assise ou de table simple et efficace / Bach 46 / GR® 65

Que dit la réglementation ?

Chaque projet de halte est unique du fait de son programme, son site d'implantation, sa forme. Néanmoins, différentes réglementations devront être prises en compte :

- le règlement d'urbanisme,
- les régimes d'autorisation d'urbanisme (PLUi,...),
- les servitudes de protection Monument Historique, Secteurs protégés...,
- la réglementation concernant les Installations Ouvertes

au Public et ou les Équipements Recevant du Public,

- la réglementation accessibilité et incendie,
- l'assainissement (point d'eau sanitaire),
- la signalétique (notamment dans un Parc).

Il est conseillé au porteur de projet de se rapprocher des autorités compétentes et de prendre conseil auprès du Conseil d'Architecte d'Urbanisme et Environnement du Lot.

Adresses utiles

Je souhaite concevoir une halte pour les randonneurs, je prends contact avec :

pour un accompagnement tout au long du projet

s'informer sur les démarches et les aides sur le territoire du PNR.



Parc naturel régional des Causses du Quercy

11, rue Traversière, BP 10 - 46240 Labastide-Murat

Tél. 05 65 24 20 50 - E-mail : contact@parc-causses-du-quercy.org

Site internet : www.parc-causses-du-quercy.fr

pour une meilleure connaissance du territoire et des randonneurs

Consulter les données économiques et touristiques du territoire et rencontrer un conseiller pour vous accompagner dans votre projet.



Agence de développement touristique du Lot

150, rue de Carmes - 46001 Cahors Cedex 9

Tél. 05 65 35 07 09 - E-mail : mc.kuylle@tourisme-lot.com

Site internet : www.tourisme-lot-ressources.com

pour un conseil gratuit pour l'aménagement d'un site

Rencontrer un architecte et un paysagiste pour vous accompagner dans la définition de votre projet.



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot

rue Pierre Mendès France - 46000 Cahors

Tél. 05 65 30 14 35 - E-mail : caue.46@wanadoo.fr

Site internet : www.caue46.fr

Document conçu et réalisé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot

Rédaction : Marie-Cécile Kuylle (ADT du Lot), Vincent Biot (PNR des Causses du Quercy) et Antoine Sommer (CAUE du Lot),

Croquis : Antoine Sommer et Stéphane Feray (CAUE du Lot)

Mise en page et graphisme : Stéphane Feray

Crédits photos : ADT du Lot, PNRCQ et CAUE du Lot, sauf autres mentions

Juin 2019

